

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 3 mai 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 3 mai 2021 à 19h00 à la salle du conseil. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Sonia Gauthier
M. André Boillat
M. André Côté

Est absente : Mme Louise de Launière
Mme Édith Lalancette

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4555-05-21

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2021

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
Comptes à payer d'avril
Salaire des employés municipaux

2. Animaux dangereux

- 2.1 Autoriser la signature du protocole d'entente intermunicipale

3. Dépôt du rapport d'audit sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal

4. Plan de main-d'œuvre des services municipaux de la MRC Maria-Chapdelaine

5. Eau potable

6. Inspection municipale

7. Compte de taxes impayés

8. Société du Plan Nord

9. TECQ 2019-2023 – Programmation des travaux version #1

10. Demande d'aide financière

11. Affaires nouvelles

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4556-05-21 Adoption du procès-verbal de la session du 6 avril 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 8 avril, la copie du procès-verbal du 6 avril 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 6 avril 2021 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4557-05-21 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2021 au montant de 33 918\$ et que la liste des salaires nets 5 402 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Animaux dangereux

Résolution 4558-05-21 Autoriser la signature du protocole d'entente relatif à une entraide intermunicipale afin de partager les services d'un inspecteur en lien le règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, par la résolution no 4313-01-21, la municipalité a adopté le <Règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux>;

ATTENDU QUE les dispositions de la l'article 14 du Règlement d'application de la Loi par lequel <la municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section>, laquelle section est en référence à la déclaration ou non d'un chien dangereux;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini offre aux municipalités du secteur <Est> de la MRC de Maria-Chapdelaine les services d'un inspecteur afin de diminuer le nombre d'intervenants et de développer une expertise en la matière;

ATTENDU QUE, pour ce faire, ladite Ville a élaboré et proposé un projet de protocole d'entente intitulé <Relatif à une entente d'entraide intermunicipale afin de partager les services d'un fonctionnaire appelé <Inspecteur> que la loi oblige (Règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux)>;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage des services d'un fonctionnaire appelé « Inspecteur »;

ATTENDU le projet de protocole d'entente déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le présent conseil municipal accuse réception du projet de protocole d'entente tel que décrit dans le titre et le préambule de la présente résolution; et,

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ledit protocole.

Résolution 4559-05-21 Dépôt du rapport d'audit sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents confirment avoir reçu le rapport d'audit sur la formation en éthique et déontologie.

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accuse réception du rapport d'audit sur la formation en éthique et en déontologie.

Plan de main d'œuvre des services municipaux de la MRC Maria-Chapdelaine

La directrice générale et le maire informent les élus des démarches de la MRC et des municipalités du plan de main d'œuvre des services municipaux. Suite à des consultations dans le cadre de la mise à jour de la planification stratégique, un objectif a été déterminé, soit « l'amélioration de la gouvernance dans la MRC : initier des partenariats de regroupements de services et/ou de municipalités ». Dans la perspective de connaître les alternatives qui s'offrent à eux, les conseils municipaux des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine et le conseil de la MRC, ainsi que leur direction générale respective désirent connaître les différentes possibilités inhérentes à un regroupement ou partage de services et/ou d'effectifs.

Dans un contexte de restructuration organisationnelle possible et en fonction des orientations stratégiques de chaque municipalité et de la MRC, proposer un plan de main-d'œuvre permettant de bien visualiser tous les besoins et toutes les possibilités inhérentes à d'éventuels regroupements ou partages de services et/ou d'effectifs, et ce, afin de répondre aux besoins futurs des municipalités locales, que ce soit pour les loisirs, l'urbanisme, le greffe ou la trésorerie. Ainsi, la MRC souhaite, avec l'aide d'un professionnel, réaliser les tâches suivantes :

- Inventorier l'ensemble des ressources humaines des municipalités du territoire, incluant la MRC, afin de dresser un portrait de la main-d'œuvre territoriale, notamment à l'égard des éventuels départs à la retraite, les compétences et les champs d'intérêt des ressources humaines, etc.;
- Identifier les services qui sont actuellement requis à l'externe par chacune des municipalités : avocat, évaluation municipale, service d'urbanismes et autres;
- Analyser la complémentarité à des services déjà dispensés, la mise en commun éventuelle entre les municipalités et/ou le développement de nouveaux services;
- Doter les élus municipaux d'un portrait global et de pistes de réflexion pour d'éventuelles ententes de coopération entre deux (2) ou plusieurs municipalités.

Eau potable

La directrice générale informe les élus que la doseuse de chlore a été réparée sous la surveillance d'un technicien de la Ville de Dolbeau par ChemAction. Depuis, le goût du chlore semble plus prononcé. Un suivi sera fait auprès des techniciens de la Ville afin de diminuer la quantité de chlore.

Inspection municipale

La directrice générale informe les élus qu'un constat d'infraction a été envoyé aux propriétaires et aux locataires du 179, rang St-Pierre. L'immeuble contrevient à plusieurs règlements en regard avec le rejet d'environnement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères et/ou des eaux de cabinets s'aisances. La procédure légale a été effectuée par Jacques Potvin, inspecteur et urbanisme, et Me Pierre Hébert.

Suivi des comptes échus 3 ans

La directrice générale informe que les interventions de Me Pierre Hébert ont été efficace auprès des propriétaires de comtes échus :

- 1 paiement en totalité
- 2 ententes de paiements
- 1 compagnie radiée

Société du Plan Nord

La directrice générale informe les élus que la demande d'aide financière pour le projet de station d'essence à utilisateur a été refusé. Le projet a perdu des points au volet environnemental. Suite à des discussions avec le conseiller de la Société du Plan Nord, la demande sera redéposée avec une bonification des informations pour le volet environnemental et une amélioration des services offerts.

Résolution 4560-05-21 TECQ 2019-2023 – Programmation des travaux version #1

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe version no 1 à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Demande d'aide financière

Résolution 4561-05-21 Mouvement Action chômage Lac St-Jean

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette ne contribue pas à la campagne de financement 2021-2021 du Mouvement Action chômage Lac St-Jean.

Affaires nouvelles

Forte poussière rang St-Joseph

Certains citoyens du rang St-Joseph se plaignent de la poussière dû à la circulation des usagers de la ZEC Rivière-aux-Rats. L'épandage de l'abat poussière liquide est prévu pour le 19 ou 20 mai. Idéalement, l'épandage serait fait seulement début juin considérant le climat de la région selon le fournisseur. La date est devancée pour accommoder les résidents du rang St-Joseph. Une demande a été déposée auprès des dirigeants de la ZEC Rivières aux-Rats pour une contribution financière soit un deuxième épandage en août pour finir leur saison d'ouverture puisque c'est la circulation de leurs membres qui est problématique. Le conseil d'administration est prévu se rencontrer la semaine même et donner suite à la demande.

Résolution 4562-05-21 Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure vingt (19h20).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière